

SUPERETHANOL

Biocarburant de 65 to 85% éthanol & de 15 à 35% d'essence d'origine fossile (SP95)

L'essence SUPERETHANOL E85 est un carburant renouvelable conçu majoritairement à partir de la fermentation de plantes et végétaux contenant du saccharose et/ou de l'amidon (betterave, maïs, blé entre autres.) C'est un mélange de 65 à 85 % de bioéthanol (entre 65 % et 75 % en hiver, et entre 75 % et 85 % en été) et 15 à 35 % d'essence d'origine fossile sans-plomb (SP95).

Due à son taux élevé d'éthanol, l'E85 ne peut pas être utilisée directement dans les moteurs à essence conventionnels. Des véhicules spécifiques avec une technologie « Flex Fuel » sont compatibles avec ce carburant, ils peuvent être alimentés par toutes gammes d'essence différentes, contenant 0 à 100 % d'éthanol.

Toutefois, il existe la possibilité d'équiper des véhicules à essence conventionnels avec des boîtiers E85 homologués.



Le carburant E85 est **certifié durable** conformément à la directive d'énergies renouvelables de l'Union Européenne (directive européenne 2009/28/EC).

Enfin, bien que l'éthanol ait un contenu énergétique inférieur à l'essence fossile, il bénéficie d'une fiscalité avantageuse, avec **prix environ 46 % moins cher** que l'essence SP95-E10. Ainsi, malgré une surconsommation, cela reste intéressant financièrement pour le consommateur.

La performance environnementale

L'évaluation de la performance environnementale et sanitaire du produit « SUPERETHANOL E85 » est réalisée par comparaison, pour un service rendu équivalent, avec le SP95-E10, essence composée à 90 % d'essence fossile et de 10 % d'éthanol. Sur l'unité fonctionnelle parcourir un trajet de 100 km en véhicule léger de motorisation essence, on obtient :



—■ **45 %** de réduction d'émission de gaz à effet de serre

VERIFICATION EXTERNE

Le cabinet d'audit indépendant Ernst & Young a vérifié que ce produit a bien été labellisé selon la méthodologie décrite dans notre référentiel de labellisation, méthodologie elle-même établie dans le respect des principes des normes internationales ISO14020/14021 qui encadrent les déclarations environnementales et notamment leur exactitude..

- **Date de labellisation:** Mars 2021 – Référentiel V7
- **Echéance du label:** Décembre 2025
- **Périmètre géographique:** France

Lancé en 2009, le programme Ecosolutions by TotalEnergies consiste à développer des produits et services innovants permettant à nos clients de réduire leur impact sur l'environnement. Pour en savoir plus sur le programme Ecosolutions by TotalEnergies et sur les produits et services labellisés, rendez-vous sur : www.ecosolutions.totalenergies.com/fr